



ARRETE MUNICIPAL n° 2014-43

Portant mise à jour du PLU

Le Maire de la Commune de Thusy,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales;

Vu le Code de l'urbanisme;

ARRETE

Article 1

Le Plan Local d'Urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, sont annexés au PLU :

- la carte du périmètre d'étude

Article 2

- La mise à jour du Plan Local d'Urbanisme est effectuée sur les documents tenus à la disposition du public, à la Direction Départementale des Territoires – 15 rue H. Bordeaux 74000 Annecy.

Article 3

M. le secrétaire de mairie est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait à THUSY, le 12 décembre 2014

Le Maire,
Joël MUGNIER

